

**DEMANDE de licence de
grossiste de tabac**
En vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac*



Toutes les licences de grossiste expirent le 31 mai de chaque année et doivent être renouvelées annuellement.

Partie I

Langue préférée :

- Anglais
 Français

Type de demande :

- Nouvelle demande
 Renouvellement (Numéro actuel de licence de grossiste) _____

Date à laquelle vous commencerez à vendre des produits du tabac en gros _____, 20____

Partie II – Renseignements généraux sur l'entreprise

Numéro d'entreprise : _____

Raison sociale : _____

- Particulier** (Propriétaire unique)
 Société en nom collectif (Deux personnes ou plus – le NOM DE LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF doit être enregistré auprès du Registre Corporatif de Services Nouveau-Brunswick (506 453-2703). Joindre le nom et l'adresse des partenaires.)
 Corporation (Société constituée en personne morale ou à responsabilité limitée avec administrateurs et dirigeants, qui doit être enregistrée auprès du Registre Corporatif de Services Nouveau-Brunswick (506 453-2703). Joindre le nom et l'adresse des administrateurs et dirigeants.)

Appellation commerciale: _____
(Nom commercial)

Adresse postale : _____
(À laquelle les déclarations d'impôt et la correspondance doivent être postées)

Emplacement réel de l'entreprise : _____
(Rue, chemin, avenue, route rurale, centre commercial, code postal; si plus d'un endroit, annexer la liste)

Nom du propriétaire : _____

N° de téléphone d'affaires (____) _____ **N° de téléphone à domicile** (____) _____ **Télécopieur** (____) _____

Courriel: _____

Nom de la personne qui doit remplir les déclarations de grossiste :

N° de téléphone d'affaires (____) _____ **N° de téléphone à domicile** (____) _____ **Télécopieur** (____) _____

Courriel : _____

LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES

Partie III – Autres adresses

Adresse postale pour les déclarations (si différente de l'adresse fournie à la partie II) :

Adresse postale pour les modifications fiscales et législatives :

Partie IV

Un « grossiste » désigne une personne qui vend ou tient pour la vente des produits du tabac à une personne autre qu'un consommateur.

1. Liste des provinces et États dans lesquels vous êtes titulaire d'une licence de grossiste de tabac:

Province ou État

Numéro de licence

2. De qui achetez-vous des produits du tabac?

3. Indiquez les produits pour lesquels vous demandez une licence :

Cigarettes

Tabac sans fumée

Tabac à pipe

Cylindres de tabac

Cigares

Feuilles de tabac

Tabac à coupe fine

4. Endroit où les produits du tabac seront entreposés :

5. Endroit où les livres sont gardés : _____

6. Méthode de déclaration de la taxe demandée :

Paiement sur les achats

Paiement sur les ventes

Voir le guide du grossiste

7. Droit de Nouvelle demande: 2 000,00 \$

Droit de Renouvellement annuel: 1 500,00 \$

Tous chèques ou mandats doivent être établis à l'ordre du « Ministre des Finances ».

LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES

Partie V – Demande de permis pour marquer des produits du tabac

À titre de grossiste titulaire de licence, précisez si vous avez besoin d'un permis pour marquer les cigarettes, les cylindres, les cartouches ou les caisses (limité aux fabricants de tabac). Oui Non

Fournir le numéro de licence de fabricant conformément à la *Loi sur la taxe d'accise* du Canada :

(N° de licence de fabricant)

Fournir le nom de votre fournisseur pour obtenir l'attestation du Nouveau-Brunswick (bandes d'ouverture ou estampilles) :

(Fournisseur)

Partie VI – Attestation du requérant

En signant la présente demande, je confirme ce qui suit :

- J'accepte de me conformer aux exigences de la *Loi de la taxe sur le tabac* et de ses règlements applicables aux grossistes de tabac concernant la déclaration, le paiement, la tenue de livres et l'affichage de licence.
- J'atteste, sous peine de parjure, que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets, autant que le sache le requérant.
- Que certains renseignements fournis sur la formule de demande seront communiqués à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et à Services Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur les identificateurs communs*. (Nota : Services Nouveau-Brunswick peut transmettre ces renseignements à d'autres organismes publics, à certaines fins, en vertu de la *Loi sur les identificateurs communs*.)

Signature autorisée

Date

Titre

N° de téléphone

Nota :

Le présent formulaire doit être signé par une personne autorisée, soit un propriétaire, un partenaire, un administrateur, un gestionnaire ou toute autre personne autorisée par le requérant.

Les demandes remplies doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Finances et Conseil du Trésor
Division de l'administration du revenu
Administration de l'impôt
C.P. 3000
Fredericton, NB E3B 5G5

Renseignements généraux : (800) 669-7070
Télécopieur : (506) 457-7335

Les renseignements personnels sur cette demande sont recueillis en vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac*. Les informations serviront à l'administration et à l'application de la taxe. Vous pouvez faire part de vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements au gestionnaire, Administration de l'impôt, Finances et Conseil du Trésor, C.P. 3000, Fredericton (N.-B.) E3B 5G5. N° de téléphone : 1-800-669-7070, adresse électronique : wwwfin@gnb.ca.

LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES